



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

24 SEPTEMBRE 2024

SALLE DU BATTOIR DE DIESSE

19 HEURES 30

Président	:	M. Xxxx Xxxx
Procès-verbal	:	M. Xxxx Xxxx, secrétaire communal
Scrutateurs	:	M ^{me} Xxxx Xxxx et M. Xxxx Xxxx
Ayants droit au vote présents	:	63 personnes / majorité absolue à 32 voix
Conseil communal	:	M ^{me} Xxxx Xxxx (Maire), M. Xxxx Xxxx, (Vice-maire), M ^{me} Xxxx Xxxx, M ^{me} Xxxx Xxxx, MM. Xxxx Xxxx, Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx (conseillers)

ORDRE DU JOUR

- 1. Groupe d'animation de Plateau de Diesse – Approbation du principe d'une dépense périodique annuelle de CHF 22'000.00 pour les activités du GAPD à compter de l'année 2025**
 - a) Introduction au dossier, par Xxxx Xxxx*
 - b) Présentation du dossier, par le GAPD*
 - c) Approbation du principe d'une dépense périodique annuelle de CHF 22'000.00 pour les activités du GAPD à compter de l'année 2025*
- 2. Vente de l'immeuble sis à la route de Diesse 9, 2516 Lamboing, feuillet No 2015 (ancienne EJC)**
 - a) Présentation du dossier, par Xxxx Xxxx*
 - b) Approbation du transfert de l'immeuble du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 37'803.00 au 31.12.2023*
 - c) Approbation de la vente de l'immeuble pour un montant de CHF 350'000.00*
- 3. Assermentation de deux nouvelles conseillères communales**
 - a) Promesse solennelle de M^{me} Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx, Conseillères communales élues, par Xxxx Xxxx*
- 4. Assermentation d'une nouvelle collaboratrice**
 - b) Promesse solennelle de M^{me} Xxxx Xxxx, collaboratrice au secrétariat de l'Administration, par Xxxx Xxxx*
- 5. Informations du Conseil communal**
 - a) Incident à la Bergerie du bas de Lamboing*
 - b) Cambriolage du bureau de l'administration*
 - c) Pose d'un mât de mesures au Mont Sujet*
 - d) Projet d'installation d'un centre de requérants au Twannberg*
 - e) Fermeture de la Gare de Gléresse*
 - f) Plantation d'arbres fruitiers pour le 50^e anniversaire de la Communauté scolaire*
 - g) Changement de formule de la Feuille officielle*
 - h) Démission de Xxxx Xxxx*
 - i) Inauguration des nouveaux locaux de la crèche « La Luciole »*
 - j) Promotions civiques et 10^e anniversaire de la fusion des communes*
- 6. Divers et imprévus**

Il est exactement 19 heures 30 lorsque M. Xxxx Xxxx, Président de l'Assemblée communale (AC) de la Commune mixte de Plateau de Diesse, souhaite la bienvenue à l'assistance présente et déclare la séance ouverte.

Il salue tout particulièrement les nouvelles élues au Conseil communal, Xxxx Xxxx, responsable du dicastère Santé-social, et Xxxx Xxxx, responsable du dicastère de l'Agriculture, qui participent à leur première Assemblée communale en cette qualité et leur souhaite le meilleur dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

Il constate que la présente Assemblée a été convoquée par une insertion dans l'organe de publication officiel de la commune, soit la Feuille officielle du district, FOD n° 30 du 23 août 2024, respectant le délai de 30 jours prescrit par l'art. 33 du Règlement d'organisation.

Le droit de vote est contesté à M. Xxxx Xxxx, Secrétaire communal, qui n'est par conséquent pas autorisé à exprimer son vote.

M^{me} Xxxx Xxxx et M. Xxxx Xxxx sont désignés comme scrutateurs et l'Assemblée communale confirme leur nomination.

Le Président donne ensuite lecture de l'Ordre du jour et demande au corps électoral s'il le conteste tel qu'il a été publié ou s'il souhaite en modifier l'ordonnancement.

L'Assemblée ne se manifestant pas, le Président considère l'ordre du jour comme accepté à l'unanimité et il peut ainsi déclarer l'Assemblée communale du mardi 24 septembre 2024 légalement constituée.

1. Groupe d'animation de Plateau de Diesse – Approbation du principe d'une dépense périodique annuelle de CHF 22'000.00 pour les activités du GAPD à compter de l'année 2025

a. Introduction au dossier

C'est M. Xxxx Xxxx, Conseiller communal en charge du dicastère des Finances, qui prend la parole. Il indique que le Conseil communal a décidé de revoir l'organisation des animations locales, ainsi que la collaboration entre lui-même et le nouveau groupe. Auparavant, la commune recensait trois groupes d'animation distincts, entre les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, l'idée consistant à n'en conserver qu'un seul pour l'ensemble de Plateau de Diesse. L'objectif partagé entre la commune et le GAPD est de promouvoir et soutenir les activités culturelles et communautaires au sein de la Commune de Plateau de Diesse. Pour en déterminer les attributions, un contrat de prestations sera établi entre la Commune et le GAPD.

Le Conseiller détaille ensuite les contributions communales et les jetons de présence alloués aux différents groupes d'animation depuis 2018 à l'an dernier. Au total pour ces six dernières années, la Commune aura en parallèle affecté un montant de 37'780 francs aux festivités du 1^{er} août.

Il est donc proposé ce soir à l'Assemblée communale d'avaliser le versement d'un montant périodique de 22'000 francs à destination du GAPD pour assurer l'organisation de ses différentes activités pérennes et, notamment, la Chasse aux œufs à Prêles, le marché ou la Foire de Lamboing, la Foire de Diesse, la célébration de la Saint-Nicolas dans les trois villages, la vente de sapins à la population, ainsi que la Fête nationale.

Il cède ensuite la parole aux représentants du GAPD pour qu'ils entrent plus en détail dans la présentation de leurs activités.

C'est M^{me} Xxxx Xxxx qui prend la parole. Elle explique que le Groupe d'animation Plateau de Diesse (GAPD) résulte de la fusion des anciens groupes d'animation des trois villages et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier prochain sous la forme d'une association. Les trois anciens groupes auront œuvré sous l'égide de la Commune de Plateau de Diesse et, à ce titre, auront perçu un montant annuel pour l'organisation des animations et la rétribution des membres (jetons de présence). Dès le

1^{er} janvier 2025, une association nouvellement créée, séparée de la Commune, avec ses propres statuts, son propre comité et sa propre assemblée, remplacera les anciens groupes d'animation. Un contrat de prestations pour l'organisation des manifestations traditionnelles et souhaitées par la Commune sera signé entre la nouvelle association et les autorités communales. Le GAPD programmera donc des manifestations usuelles, financées par la Commune via le contrat de prestations, ainsi que des animations ponctuelles, choisies et mises sur pied par l'association elle-même. Pour le mandat de la Commune, il s'agit de la Chasse aux œufs de Prêles, le Marché artisanal de Lamboing, le 1^{er} août, organisé pour la première fois par le GAPD en 2024, la Foire de Diesse, la Saint-Nicolas organisée conjointement entre les trois villages, la vente des sapins de Noël en collaboration avec le Syndicat forestier du Mont Sujet. Du côté des manifestations ponctuelles, la nouvelle association envisage des soirées théâtrales, de pleine lune, des ateliers de la nature, culinaires, artisanaux, des visites et balades historiques, des fêtes pour la jeunesse, des soirées musicales, des concerts, les fenêtres de l'Avent, etc...

Elle présente ensuite le programme de cette année et celui de la suivante, dont les principaux thèmes sont déjà définis, ainsi que quelques illustrations des animations passées.

Elle précise que la votation de ce soir a pour objet l'acceptation d'un montant périodique alloué annuellement par la Commune à l'association GAPD pour financer les manifestations organisées par cette dernière sur la base d'un contrat de prestations. L'association GAPD reste indépendante, avec ses propres bases légales et ses propres organes. La date effective de constitution de l'association GAPD reste toutefois encore à définir.

La dissolution des trois anciens groupes d'animation sera actée à fin décembre prochain. Au premier janvier suivant, la nouvelle association GAPD sera créée. Cela suppose que les anciennes bases légales des groupes d'animation, obsolètes, deviennent dès lors sans objet. La Commune ne financera plus de jetons de présence pour les membres de la nouvelle association GAPD, qui appuiera son action sur des bénévoles, des membres-soutien, des sponsors. Celle-ci ne dépendra donc plus directement de la Commune. Elle souligne encore le caractère non lucratif de la nouvelle association, dont l'objectif essentiel consiste en l'animation et l'embellissement de la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Jusqu'à fin 2024, les trois anciens groupes d'animation percevaient chacun un montant de 5000 francs par village, donc 15'000 francs au total sur l'année, portés au budget communal. Jusqu'en 2023, c'est la Commune qui finançait directement les festivités liées au 1^{er} août, pour un montant approximatif de 7000 francs. En 2024, la Commune a acquitté les factures liées à cet événement, tandis que le GAPD l'organisait. Dès l'an prochain, il est donc proposé d'avaliser une dépense de 15'000 francs, pour les activités courantes, auxquels s'ajoutent les 7000 francs liés à l'organisation de la Fête nationale, donc de 22'000 francs annuels au total, montant qui dépasse la compétence du Conseil communal s'agissant des dépenses périodiques.

Ce montant couvrira les frais des manifestations et activités que l'association GAPD organisera pour les citoyens de la Commune mixte de Plateau de Diesse dès le 1^{er} janvier 2025. Xxxx Xxxx rappelle que la nouvelle association est à but non lucratif et qu'elle ne pourra pas rémunérer de salariés, tout bénéfice éventuel étant réinvesti dans les activités, ce qui permettra de les étoffer. Toutefois, l'association GAPD doit pouvoir disposer d'un fond de caisse pour supporter les charges des manifestations qu'elle organise et couvrir des activités qui lui feraient perdre de l'argent en cas de mauvais temps ou par manque de participants. Le but de l'association est également de pouvoir proposer à la population des activités gratuites ou à moindres coûts, comme la Chasse aux œufs, la Saint-Nicolas, les soirées conte, bricolage, etc...

Xxxx Xxxx résume ensuite les coûts liés aux activités déterminées par le contrat de prestations, qui se montent à un total de 19'000 francs, auxquels viendront s'ajouter les éventuels frais de la vente des sapins. D'autres manifestations et activités ponctuelles sont prévues à hauteur d'un montant total de quelque 6200 francs.

En outre, l'association GAPD vise à collaborer avec diverses institutions et associations privées ou publiques, le Centre d'animation jeunesse, les communes, les fanfares, le Sentier des statues, le Parc

Chasseral, les comités de la Fête villageoise. Elle souhaite bénéficier du bénévolat de ses membres, des coups de main des amis et de la famille, des membres soutien ou des sponsors, dans le but d'offrir des moments de divertissement et de convivialité, des moments d'évasion, de culture et d'information, et des rires et de la bonne humeur...

Elle relève encore que toutes propositions, idées ou envies seront accueillies avec bienveillance, que la nouvelle association cherche activement des bénévoles pour le village de Prêles, qui n'en compte plus pour l'instant, que toute aide ponctuelle, même pour un seul événement, sera la bienvenue.

Elle signale ensuite le mode de diffusion du programme annuel, par le biais de la Feuille officielle, d'une page Facebook ou Instagram, sur les panneaux d'affichage et dans les commerces alentour.

Xxxx Xxxx communique ensuite à l'Assemblée les moyens de contacter la nouvelle association, par le truchement d'une adresse de courriel, via les réseaux sociaux ou directement par téléphone auprès de la Présidente, Noémie Béguelin Caudoux, ou de la Vice-présidente, Fabienne Gerber. Enfin, elle remercie la population de Plateau de Diesse pour son indéfectible soutien.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

M. Xxxx Xxxx voudrait savoir si le GAPD est satisfait de la contribution prévue à 22'000 francs.

Xxxx Xxxx confirme la satisfaction du GAPD avec ce montant de 22'000 francs, qui correspond aux 15'000 francs des années précédentes pour organiser les différentes manifestations et les 7000 francs additionnels, indispensables à assurer l'organisation des festivités du 1^{er} août.

M. Xxxx Xxxx constate que le budget des animations prévoit des dépenses de l'ordre de 19'000 francs, ce qui ne laisse que 3000 francs pour les propres activités du GAPD.

Xxxx Xxxx convient que cette somme peut paraître faible, mais il sera possible de jongler en utilisant le système « D ». Certes, si le GAPD organise un concert de rock qui coûtera 2000 francs, il faudra le reste de l'année tabler sur des activités gratuites, comme la sortie pleine lune qui, finalement, ne coûte pas grand-chose. Cette année, au mois de novembre, le GAPD a décidé d'offrir la fondue aux participants qui s'inscriront à la sortie « Pleine lune ». Suivant les manifestations, le GAPD sera un peu limité et visera des activités un peu moins onéreuses.

M^{me} Xxxx Xxxx rappelle que du temps de la défunte commune de Diesse, on avait l'habitude, une fois par année, d'inviter les nouveaux résidents à un apéritif. Il s'agissait d'une démarche très appréciée. Et à cette occasion, les différentes associations, les paroisses, les sociétés culturelles ou sportives avaient l'occasion de se présenter et, notamment, le Groupe d'animation de Diesse pouvait bénéficier de cette tribune. Ce qui créait une certaine émulation, beaucoup de gens étant intéressés à rejoindre le groupe.

Xxxx Xxxx confirme que la réception des nouveaux habitants s'effectue toujours, cérémonie lors de laquelle nous exposons toutes les activités praticables dans la Commune, les orientons sur les groupes d'animation, les sociétés locales, bien que ces derniers, il est vrai, ne sont pas invités à se présenter directement.

Xxxx Xxxx précise que cette rencontre s'inscrit tous les deux ans à l'agenda. Tous les habitants de la Commune sont invités et nous présentons les autorités, le pasteur, tout en distribuant des papillons qui renvoient les nouveaux citoyens vers les différentes associations pour que les gens puissent se familiariser à leurs activités.

M^{me} Xxxx Xxxx estime cette cérémonie peut-être un peu impersonnelle et privilégierait une approche un peu plus personnalisée.

Le Conseil communal en prend bonne note

M. Xxxx Xxxx indique que la Commune de Péry propose, lors d'une réunion de même nature, des tables mises à disposition de chaque société pour présenter ses activités, en marge de la partie plus officielle.

Xxxx Xxxx imagine volontiers que ces idées vont faire leur chemin.

M. Xxxx Xxxx juge que c'est une excellente chose de regrouper les forces et félicite les promoteurs de cette initiative. Il interroge le Conseil communal sur l'éventualité que d'autres associations, pour autant que le domaine d'activités s'inscrive également dans un périmètre public, puissent également à l'avenir revendiquer l'apport de prestations financières périodiques.

Xxxx Xxxx note que cet aspect est entré dans les discussions, étant entendu que dans l'instant il s'agissait surtout de déterminer la nature des manifestations que la Commune voulait absolument mettre sur pied. Un groupe de travail s'est penché l'an dernier sur cette thématique qui a soumis la solution actuellement proposée, basée sur un contrat de prestations. Pour les autres associations, il conviendrait d'apprécier les demandes claires qui nous parviendraient. Pour le moment, nous avons surtout prorogé une situation acquise.

b. *Approbation du principe d'une dépense périodique de 22'000 francs pour les activités du GAPD à compter de l'année 2025*

La Parole n'étant plus demandée, le président clôt les débats et met l'approbation du principe d'une dépense périodique de 22'000 francs pour les activités du GAPD à compter de l'année 2025, au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 57 ; contre : 0

Le principe d'une dépense périodique de 22'000 francs pour les activités du GAPD à compter de l'année 2025, est approuvé à l'unanimité.

2. Vente de l'immeuble sis à la route de Diesse 9, 2516 Lamboing, feuillet No 2015 (ancienne EJC)

a. *Présentation du dossier*

C'est M. Xxxx Xxxx, Conseiller communal en charge du dicastère des Finances, qui prend la parole. Il présente l'immeuble dont la vente est soumise ce soir à l'aval de l'Assemblée communale. Il rappelle l'acceptation de principe délivrée par le Législatif lors de la session du 26 mars dernier. Dès le lendemain, la phase 1 du projet a débuté avec la publication de la vente, dans la Feuille officielle, sur le site Internet communal, dans le *Journal du Jura* et sur le site *Immoscout*. Une visite publique de l'objet a été organisée les vendredi 19 et samedi 20 avril 2024.

Depuis le 15 août, nous avons pris connaissance des offres qui nous sont parvenues, selon les critères de choix suivants : le projet et conditions y relatives ; le prix offert. Trois intéressés nous ont fait parvenir quatre offres dans le délai imparti. Nous en avons retenue une, car l'intention de l'acheteur consiste à créer des logements, sachant néanmoins que seule la demande de permis de construire indiquera le projet réel et son affectation. Des conditions spécifiques ont été énoncées, à savoir des réserves pour cas de force majeure et défauts cachés, ainsi qu'une discrétion totale sur l'identité de l'acheteur jusqu'à la signature du contrat de vente, à conclure pour le prix de 350'000 francs, sachant que les frais de notaire seront portés à la charge de l'acquéreur.

Il attire l'attention de l'Assemblée communale sur l'excédent de revenus exceptionnel que nous pouvons escompter de cette opération, à savoir un gain de 312'194 francs, découlant du prix de vente, déduction faite de la valeur comptable inscrite au bilan, par 37'806 francs. Nous pouvons également tabler sur des économies annuelles, concernant les charges courantes, de l'ordre de

20'000 francs. Enfin, la création de logements projetée portera en elle les germes d'une probable augmentation future du rendement fiscal.

Pour les questions d'ordre général, il cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles interrogations.

M. Xxxx Xxxx se demande ce qu'il va exactement être mis en vente, considérant les places de parc, le bâtiment.

Xxxx Xxxx confirme qu'est prévue la vente de la parcelle dans son entier.

M. Xxxx Xxxx rappelle que, lors de la vente d'un immeuble, il est usuel que le vendeur détermine le prix de vente. Dès lors, l'intervenant demande si le Conseil communal a fait évaluer la valeur vénale du bâtiment.

Xxxx Xxxx note que la décision rendue le 26 mars dernier par l'Assemblée de commune visait à ne pas fixer de prix minimal pour se laisser toute latitude vis-à-vis des conditions du marché. La valeur vénale estimée, arrêtée l'année passée, est de 575'000 francs, mais nous n'avons reçu aucune offre de cet ordre. A 350'000 francs, c'est la meilleure offre » classique » que nous ayons reçue.

M. Xxxx Xxxx se demande, compte tenu d'une valeur vénale de plus de 500'000 francs, si nous devons répondre à une éventuelle pression qui nous engagerait à vendre aussi rapidement, eu égard à la situation financière de la Commune.

Xxxx Xxxx relève que nous ne subissons aucune pression de cet ordre. Maintenant, conserver ce bâtiment supposerait que l'on sache quoi en faire, ce qui est une autre question. Nous pourrions évidemment nous laisser six mois de plus, voire consulter des courtiers en immobilier.

M. Xxxx Xxxx rappelle qu'il était un temps envisagé que l'Association « Plateau vivant » loue des surfaces dans ce bâtiment pour un montant annuel de 30'000 francs. Il estime la valeur commerciale autour de 800'000 francs.

Xxxx Xxxx signale qu'actuellement l'immeuble génère des charges d'environ 20'000 francs l'an. Nous présentons ici un état de la situation après six mois de démarches, qui n'ont abouti qu'à la production des quatre offres considérées. Visiblement, le marché n'est pas plus intéressé que cela par ce bâtiment, étant donné la configuration générale des lieux, des inévitables travaux à entreprendre vu l'état global du bâtiment.

M. Xxxx Xxxx est surpris. Il y a quelques années, la Commune avait acheté l'ancien bâtiment du tennis pour 300'000 francs, alors que le terrain n'appartenait pas au vendeur puisqu'il s'agissait d'un fonds communal. Il craint que nous soyons en train de brader quelque chose à un prix totalement injustifié. Un tarif de 500'000 francs lui paraîtrait plus raisonnable et l'intervenant nourrit le sentiment qu'il doit être possible de faire mieux. Il propose donc d'attendre pour espérer une meilleure offre.

M^{me} Xxxx Xxxx est aussi d'avis que le prix proposé est relativement faible. Ne serait-il pas possible de requérir de l'acheteur qu'il tienne quelque chose à disposition de la Commune dans ce bâtiment, qu'on fasse un aménagement extérieur sur la place de parc qui puisse profiter à la Commune ou qu'on bénéficie, pour un prix de vente aussi bas, d'une sorte de compensation ? Nous ne savons pas si l'idée consiste en la démolition du bâtiment pour reconstruire. Elle estime difficile de se déterminer sur les seules bases connues en ne sachant pas quelle destination est réservée à l'immeuble.

Xxxx Xxxx relève que l'idée générique de l'acheteur serait de créer des logements, mais tant que le projet n'est pas déposé, nous ne pouvons pas être sûrs de ce qui va être entrepris.

M^{me} Xxxx Xxxx se demande s'il serait possible de conditionner la vente à un projet.

Xxxx Xxxx note qu'il était très difficile d'avérer un projet. Maintenant, si l'Assemblée décide de relancer le processus, nous respecterons évidemment le choix du Législatif.

M. Xxxx Xxxx s'interroge sur les contingences possibles liées au bâtiment dans le cadre de la réalisation de logements, notamment du point de vue du voisinage. L'immeuble est-il protégé ?

Xxxx Xxxx informe que le bâtiment n'est pas protégé et qu'il se situe en zone mixte, pour de l'habitat ou de l'artisanat léger.

M. Xxxx Xxxx se demande pourquoi l'identité de l'acheteur reste si mystérieuse.

Xxxx Xxxx répond que nous avons respecté une des conditions posées par l'acquéreur au niveau de son anonymat, à garantir jusqu'à la signature du contrat de vente.

Pour M. Xxxx Xxxx cela manque un peu de transparence, car l'Assemblée doit décider sans connaître tous les paramètres du dossier.

Xxxx Xxxx rappelle qu'il s'agit de la deuxième condition posée par l'acheteur.

M. Xxxx Xxxx souhaite quand même préciser que le marché immobilier fonctionne très bien quand on a un peu de temps. Il juge que la valeur de ce bâtiment est bien plus élevée que les 350'000 francs proposés. Si nous ne disposons pas d'un délai, nous en sommes rendus à accepter l'offre présentée ; mais comme il semble que nous ne soyons pas pressés, il pose la question de l'opportunité de faire une faveur à ce prix-là, sans même savoir qui en bénéficierait.

Xxxx Xxxx confirme qu'il nous est possible de nous donner davantage de temps pour évaluer la vente de ce bien. Nous proposons ici un état de situation après six mois de démarches. Il avertit toutefois que les visites organisées n'ont pas attiré grand monde.

Xxxx Xxxx confirme qu'il a passé beaucoup de temps à faire visiter l'objet. Six personnes se sont montrées intéressées, mais toutes sont parvenues aux mêmes conclusions : c'est un beau bâtiment, mais il se révèle dur à modeler, à transformer et elles imaginent un investissement plancher supplémentaire de l'ordre du million de francs.

M^{me} Xxxx Xxxx souligne qu'un investissement d'un million de francs reste mesuré en regard d'un très grand nombre d'appartements réalisés, d'autant que le bâtiment offre de multiples possibilités d'aménagement des espaces adjacents.

Xxxx Xxxx rappelle les exigences en matière de places de stationnement, qui devront être conservées.

M^{me} Xxxx Xxxx aimerait connaître la surface du bâtiment avec le terrain.

Xxxx Xxxx se souvient que ces données ont été communiquées à l'Assemblée lors de la session du 26 mars dernier. Dans l'instant, il recherche dans son dossier la réponse à cette question.

M. Xxxx Xxxx demande si les autres offres sont très éloignées de la solution retenue à 350'000 francs.

Xxxx Xxxx détaille une autre offre « classique » à 335'000 francs, sans toutefois de garantie bancaire. Nous avons reçu une autre offre en contrat de vente tripartite, où la Commune resterait propriétaire jusqu'à ce que le promoteur vende les surfaces, la Commune devant attendre ce moment pour encaisser successivement le produit des ventes. Il s'agit d'un agent immobilier qui a déjà agi sous cette forme à l'occasion. Pour la création de deux appartements au premier étage et d'une surface commerciale au rez-de-chaussée, nous pouvions espérer un revenu de 240'000 francs et de 490'000 francs pour la création de cinq appartements. Cela dit, le modèle ne nous donne aucune garantie de temps du point de vue de son exécution. Nous ne connaîtrions donc pas la durée qui nous séparerait de la conclusion effective de l'opération. Reste également en suspens une possible défection du promoteur en cours de route.

Xxxx Xxxx précise les chiffres communiqués au moment de la session du mois de mars : la surface de la parcelle recouvre 950 m² ; le bâtiment dispose d'une surface utile de 547 m² et englobe un volume de 2520 m³. Quatorze places de parc complètent ce bien, tandis que les charges fixes peuvent être estimées au minimum à 20'000 francs.

M. Xxxx Xxxx se demande si, en cas de refus de l'Assemblée, la stratégie de vente serait revue ou si nous entendons maintenir le principe d'un montant ouvert ou s'il est envisagé de passer par un courtier.

Xxxx Xxxx note que la réflexion du Conseil communal le mènerait vraisemblablement à mandater un courtier et de se laisser plus de temps pour concrétiser cette vente.

M. Xxxx Xxxx s'enquiert, sans vouloir dévoiler son identité, de la qualité de l'acheteur. S'agit-il d'une société anonyme ou d'un privé ?

Xxxx Xxxx confirme qu'il s'agit d'une société anonyme.

Xxxx Xxxx donne encore quelques informations au sujet de ce bâtiment : année de construction en 1880, les dernières transformations ont été exécutées en 1967 et très légères en 2012 pour accueillir l'Ecole à journée continue. Elle indique que son état de conservation actuel n'est pas optimal. Elle relève encore que l'aménagement des alentours est rendu compliqué de par la configuration en triangle de la parcelle et de son dénivelé.

b. Approbation de la vente de l'immeuble sis à la route de Diesse 9, 2516 Lamboing, feuillet No 2015 (ancienne EJC)

La Parole n'étant pas demandée, le président clôt les débats et met l'approbation de la vente de l'immeuble sis à la route de Diesse 9, 2516 Lamboing, feuillet No 2015 (ancienne EJC), au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 17 ; contre : 31

La vente de l'immeuble sis à la route de Diesse 9, 2516 Lamboing, feuillet No 2015 (ancienne EJC) pour le prix de CHF 350'000.00, est refusée à la majorité.

3. Assermentation de deux nouvelles conseillères communales

a. Promesse solennelle de M^{mes} Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx, nouvelles conseillères communales élues

C'est M. Xxxx Xxxx, Président des Assemblées, qui prend la parole et, se fondant sur les dispositions de l'art. 81 RO, demande aux deux nouvelles conseillères communales élues de la Commune « de promettre devant l'organe supérieur de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyens et citoyennes, d'observer la Constitution ainsi que les lois fédérales, cantonales et communales, et d'accomplir consciencieusement et soigneusement les devoirs de [leur] charge. »

- M^{me} Xxxx Xxxx le promet.
- M^{me} Xxxx Xxxx le promet.

Xxxx Xxxx les remercie pour leur engagement, les félicite et leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal.

L'Assemblée communale les accueille par acclamation.

4. Assermentation d'une nouvelle collaboratrice

a. Promesse solennelle de M^{me} Xxxx Xxxx, employée au secrétariat de l'Administration

C'est M. Xxxx Xxxx, Président des Assemblées, qui reprend la parole et, se fondant également sur les dispositions de l'art. 81 RO, demande à la nouvelle collaboratrice de la Commune « *de promettre devant l'organe supérieur de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyens et citoyennes, d'observer la Constitution ainsi que les lois fédérales, cantonales et communales, et d'accomplir consciencieusement et soigneusement les devoirs de [sa] charge.* »

- M^{me} Xxxx Xxxx le promet.

Xxxx Xxxx la remercie pour son engagement, la félicite et lui souhaite la bienvenue au sein du personnel communal.

L'Assemblée communale l'accueille par acclamation.

5. Informations du Conseil communal

a) Incident à la Bergerie du bas, Lamboing

Xxxx Xxxx revient sur l'article du Journal du Jura du 19 septembre dernier, concernant l'effondrement d'un plancher à la Bergerie du bas, à Lamboing. Il indique avoir été attaqué personnellement et c'est donc à titre personnel qu'il a déposé une plainte en diffamation. Comme le Conseiller reste soumis au devoir de réserve, il ne pourra pas ce soir s'exprimer complètement sur cette affaire. En revanche, il sera disposé à le faire une fois ce devoir de réserve levé. Dans le cadre d'une enquête, il sera prêt à faire toute la lumière sur les accusations portées à son encontre. Il explique que de longs dossiers sont préalables à cette affaire, qu'il ne lui appartient pas de détailler en public pour le moment.

En revanche et en l'état, Xxxx Xxxx confirme que nous avons dû déplorer un incident à la Bergerie du bas, dont le plancher s'est effectivement effondré en juillet dernier. Toutes les mesures nécessaires ont été prises et, notamment, nous avons totalement assaini le plancher de l'entrée de la grange, bien au-delà des conséquences de cet incident. Il résume les coûts de la Commune en l'occurrence, à savoir 713 francs pour le pompage de la fosse, 226.60 francs pour le transport à la déchetterie de Diesse, 1773 francs pour une machine à main nécessaire, 278 francs pour le repas des pompiers, 4931 francs pour les coûts de leur intervention, reste encore le nettoyage de la fosse pour laquelle nous n'avons pas encore reçu de communication. Le Conseiller précise encore que les travaux engagés dans l'entrée complète de la grange ont permis d'éliminer les vices cachés de la construction existant bien avant l'incident et que nous ne nous sommes pas limités à traiter les dégâts proprement dits. Ceci est de l'entretien que nous aurions dû faire de toute manière pour 9981 francs.

Xxxx Xxxx rappelle qu'il est au service de la Commune depuis 21 ans, d'abord à Lamboing, puis à Plateau de Diesse. Il constate que, si cette affaire est le seul reproche qui peut lui être adressé, il pourra vivre avec. Il souligne que cet incident n'a provoqué que des dégâts matériels, sans aucun blessé ni aucune pollution. Il convient certes qu'avec des « si » il est possible de dramatiser le moindre incident... Mais avec des « si », l'avion reliant hier Zurich

à Londres se serait écrasé avec au moins 300 morts... Mais, fort heureusement, il n'est pas tombé...

Xxxx Xxxx estime que, lorsqu'on considère la marche du monde, les gens noyés dans des inondations, d'autres confrontés à d'énormes incendies, les populations qui meurent tous les jours sous les bombes, nous n'avons ici que de petits soucis...

b) *Cambriolage de l'administration*

Xxxx Xxxx informe que l'administration a été cambriolée dans la nuit de jeudi à vendredi. Une ou des personnes se sont introduites dans le bâtiment et ont forcé le coffre-fort pour saisir l'argent qu'il contenait. C'est le fait de professionnels et non d'une négligence. Nous sommes en train d'étudier la possibilité d'améliorer la sécurité.

c) *Pose d'un mât de mesures où Mont Sujet*

Comme chacun sait, nous travaillons actuellement au développement d'un projet éolien au Mont Sujet. Ce projet avance, puisqu'il devrait bientôt être inscrit en coordination réglée dans le Plan directeur cantonal. L'entreprise partenaire avec laquelle nous travaillons va poser, dans le courant du mois d'octobre, un mât de mesures, qui permettra d'avérer la ressource en vent, mais aussi d'étudier la faune environnante, et notamment les chauves-souris et les oiseaux qui transitent par cet endroit. Nous prolongerons cette étude pendant 18 mois, au-delà des exigences de la procédure, pour pouvoir considérer une situation sur le long terme et assurer que les conditions sont optimales pour l'installation d'un parc éolien s'il se concrétise. Un communiqué de presse sera bientôt publié pour assurer l'information via la presse. Elle indique que ce mât de mesure d'une hauteur de 100 mètres sera posé par voie aérienne.

d) *Projet d'installation d'un centre de requérants au Twannberg*

La Maire aborde ensuite la planification au Twannberg, situé sur la Commune de Douanne, d'un deuxième centre de requérants d'asile. Quelques citoyens de la Commune l'ont déjà contactée pour lui demander les mesures envisagées par les autorités. Nous avons déjà eu des contacts avec le Conseil d'Etat et nous organiserons avant la fin de l'année une séance d'information pour la population, avec le concours du canton. Pour ce qui est de Châtillon, nous pouvons constater une certaine évolution de la population hébergée. Pendant un certain temps, nous avons accueilli beaucoup de familles avec enfants, mais actuellement les effectifs dans les classes ont beaucoup diminué. Pour l'instant, nous recevons davantage de jeunes gens et de moins en moins de familles.

e) *Fermeture de la Gare de Gléresse*

Dans le dossier de la fermeture de la gare de Gléresse, Xxxx Xxxx observe que la situation n'est pas idéale pour nous. Mais nous restons en constant contact avec les autorités cantonales, avec les responsables des CFF. Nous suivons ce chantier au plus près et nous tentons de négocier toujours plus avant, avec les maires de Gléresse, de Douanne et de La Neuveville. Pour l'heure, nous n'avons pas d'informations particulières à communiquer, mais si tel devait être le cas, nous renseignerons la population avant la fermeture de gare, prévue au mois de décembre prochain.

f) *Plantation d'arbres pour le 50^e anniversaire de la communauté scolaire*

De nouveaux arbres ont été plantés à côté du Collège des Joncs, par les écoliers de la Communauté scolaire pour fêter son 50^e anniversaire. Il s'agit d'anciennes variétés de pommiers, qui ont été mis en terre en collaboration avec le Parc Chasseral. L'objectif est hautement pédagogique, car les élèves devront soigner ces arbres, en récolter les fruits.

g) *Démission de Xxxx Xxxx*

La Maire signale que notre Administratrice des finances, Xxxx Xxxx, nous a quittés de son plein gré. Elle a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. Le Conseil communal tient à lui adresser ses meilleurs vœux pour son avenir, après 17 années

passées à la commune. Xxxx Xxxx la remercie, au nom de l'Exécutif, pour tout le travail accompli.

h) Feuille officielle

Xxxx Xxxx revient sur le changement de formule de la Feuille officielle d'avis du district, dont elle estime le caractère typographique trop réduit et qui a drastiquement diminué l'apport de la couleur ou des images. En fait, les éditeurs ont souhaité revenir à une version plus traditionnelle. La publication d'autres informations reste évidemment possible, mais dans la partie publicitaire de l'hebdomadaire. Cela limite bien entendu les communications qui peuvent se faire par le biais de l'autorité communale.

i) Inauguration crèche

La Maire indique que nous inaugurerons jeudi soir les nouveaux locaux de la crèche « La Luciole » à Lamboing, avec les parents, les enfants, le personnel. Il était important de marquer le coup et de fêter cette structure d'accueil extra-familiale qui aura vingt ans l'année prochaine.

j) Promotions civiques et 10^e anniversaire de la fusion des communes

Xxxx Xxxx a posé une affiche tout à l'heure sur la porte d'entrée, car la Commune de Plateau de Diesse organise cette fin de semaine deux manifestations publiques, l'une le vendredi soir à l'intention des jeunes citoyens qui fêtent cette année leur 18^e anniversaire (promotions civiques), avec un spectacle de *breakdance*, car nous avons cette année la chance de compter parmi nous Mateo Prinz, jeune danseur internationalement connu. L'entrée est libre et ouverte à tous. Le lendemain, nous fêterons le 10^e anniversaire de la fusion des communes, avec une manifestation un peu plus longue, qui démarrera à 11 heures, avec la Fanfare, le chœur de l'Arzilière, un spectacle de magie, un château gonflable pour les enfants, avec une partie officielle à 18 heures, comprenant la présence du Conseiller d'Etat Pierre-Alain Schnegg. Nous accueillerons un group de rock, Oxymore, ainsi qu'un disc-jockey. Là aussi, l'entrée est libre. Tout le monde est le bienvenu.

6. Divers et imprévus

M. Xxxx Xxxx

L'intervenant souhaiterait connaître la hauteur totale des éoliennes, pales comprises.

Xxxx Xxxx précise que cela dépend de beaucoup de paramètres et notamment de la nature des machines qui seront livrables au moment où nous installerons les éoliennes. Actuellement, nous n'avons pas de hauteur définie, car c'est le projet que nous pourrions concrétiser qui dictera cette hauteur. Pour l'instant, c'est le mât de mesures qui nous indiquera également le nombre d'aérogénérateurs, leur emplacement et leur hauteur.

M. Xxxx Xxxx

Il comprend que le mât ne correspondra pas à la hauteur prévue pour les éoliennes et qu'on ne pourra donc pas juger sur pièce.

Xxxx Xxxx note que le mât de mesure ascendera à 100 mètres de haut.

Xxxx Xxxx souligne que le mât de mesures ne correspond pas à un gabarit qui indique la hauteur de la construction envisagée, mais qu'il servira à enregistrer la force du vent et les impacts sur la faune. A partir d'une certaine hauteur, les données restent comparables et ne fluctuent plus, sans plus d'effets de sol qui font que le vent est ralenti.

Xxxx Xxxx comprend qu'il appartient au promoteur de définir la hauteur de ce mât de mesures.

Xxxx Xxxx relève qu'elle est également dictée par les contingences de la procédure.

M. Xxxx Xxxx

Il croit savoir qu'une étude similaire avait déjà été menée par le passé.

Xxxx Xxxx le confirme et précise qu'il s'agit de compléter les données recueillies alors. Il faut réactualiser les paramètres, non seulement de vent, mais également de l'impact sur les chauves-souris et les oiseaux migrateurs. Le test sera prolongé durant deux hivers pour obtenir les mesures les plus fiables possibles.

M. Xxxx Xxxx

Il revient sur l'incident du Mont Sujet et s'étonne d'apprendre cet événement par le biais de la presse régionale. Mais comme il travaille à l'extérieur, il craint avoir peut-être manqué l'information.

Xxxx Xxxx signale que l'incident est intervenu juste avant la période de vacances. Nous ne pouvions pas informer l'Assemblée faute de session et il n'était pas évident de communiquer. Nous avons dû gérer ce cas pendant que la plupart de nos collaborateurs étaient en vacances, ce qui a complexifié la gestion de ce dossier. Elle convient que nous avons peut-être trop tardé pour informer formellement ce soir.

M^{me} Xxxx Xxxx

Elle tient à souligner que l'accident de la Bergerie aurait pu être évité. En 2021, elle a signalé qu'il y avait de gros problèmes de bruits de plancher, que celui-ci était surchargé, qu'il fallait très rapidement remédier à ce problème. Elle a alerté la Préfecture, qui a répercuté l'information auprès de la Commune, qui a répondu qu'elle allait s'en occuper rapidement. Maintenant, dit-elle, « à vous de décider la suite qu'il y aurait pu y avoir si le berger était resté dessous, par exemple, même s'il ne fait pas partie de la population qui décède à Gaza ou je ne sais où, n'est-ce pas Xxxx Xxxx ? »

M. Xxxx Xxxx

Il se demande pourquoi les batteries étaient encore là ?

Xxxx Xxxx rappelle que lorsque nous aurons un peu avancé en cette affaire, et qu'il sera délié du secret de fonction, il expliquera tout le cheminement qui nous a mené à cet état de fait. Ce sera pour l'épisode numéro deux.

M. Xxxx Xxxx

On parle d'éoliennes et des antennes vont se dresser pour des tests. Peut-on s'opposer à ces éoliennes ?

Xxxx Xxxx note qu'elle n'est pas à l'origine de ce projet, qui occupe les autorités depuis un certain temps. Déjà la Commune de Lamboing s'était intéressée au dossier. Depuis, la Commune pilote en effet cette affaire, qui a suivi toutes les procédures, d'abord avec l'inscription au Plan directeur régional du Jura bernois. C'est aujourd'hui chose faite sans que cela fût aisé. Il faut ensuite passer au niveau cantonal. Mais après, rien n'est joué. Il faut se rendre compte que les promoteurs et les entreprises qui essaient de construire dans l'éolien ont besoin d'un minimum de garanties, car sinon on ne se lance pas dans ce genre de dossier qui impliquent des investissements astronomiques. Mais rien n'est acquis. On peut très bien, un jour ou l'autre, nous dire « stop on s'arrête ». Elle signale que des vidéos présentent l'installation de mâts de mesures, qui sont d'ailleurs assez intéressantes à regarder. Mais la procédure ne sera pas aboutie pour autant. Les citoyens auront toujours leur mot à dire. Le projet n'est pas entériné, il ne faut pas craindre l'apparition d'éoliennes sur le Mont Sujet l'année prochaine. Mais le Canton de Berne donne effectivement des signes positifs, notamment en raison des problèmes rencontrés par le photovoltaïque qui surcharge les réseaux. On se rend compte que l'éolien représente une façon de produire de l'énergie là où il n'y en a pas, notamment en hiver. C'est une alternative au photovoltaïque et des gens souhaitent développer ça. Mais pour l'instant, le Conseil communal tient la population informée de tous les développements, comme cela avait été

demandé par l'Assemblée communale. Nous essayons de concrétiser ce projet parce qu'on y croit et que nous habitons une région qui peut apporter quelque chose au niveau des énergies renouvelables.

M. Xxxx Xxxx

Il se souvient que la population avait déjà été consultée à ce sujet lors d'une votation et que le projet avait remporté un grand succès.

Xxxx Xxxx le lui confirme et précise que c'est bien sur la base de ce résultat favorable que le projet a été poursuivi.

Xxxx Xxxx

Il note que la population aura formellement à se prononcer au sujet des éoliennes lorsqu'elle aura à décider du changement d'affectation, qui permet de créer une zone spéciale sur le Mont Sujet. Si c'est toujours le cas, nous devons encore une fois voter à ce sujet. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé dernièrement à Sonvilier. En plus des procédures de consultations fédérale, cantonale et régionale, c'est bien la population qui a la latitude de modifier le plan d'affectation.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président déclare la séance close à 21 h.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

Le Secrétaire

Xxxx Xxxx

Xxxx Xxxx

Prêles, le 25 septembre 2024

CERTIFICAT DE DÉPÔT PUBLIC

Le secrétaire communal atteste qu'il a déposé publiquement le présent procès-verbal au secrétariat communal du 27 septembre au 27 octobre 2024 (pendant 30 jours après la tenue des assises de l'Assemblée communale du 26 mars 2024). Il a fait publier le dépôt public dans l'édition n° 31 du 27 septembre 2024 de l'organe de publication officiel de la commune, soit la Feuille officielle du district (FOD).

Prêles, le 28 novembre 2024

Le Secrétaire communal :

.....